

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2194

présenté par

M. Potier, M. Garot, M. Bouillon, Mme Bareigts, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Faure,  
M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas,  
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli,  
M. Jérôme Lambert, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo,  
Mme Rabault, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud,  
Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer à l'année :

« 2024 »

l'année :

« 2023 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à avancer d'un an la mise en œuvre de l'indice de durabilité.

Grâce aux expérimentations permises par la loi de transition énergétique de 2015, ce dispositif sera prêt dès 2023.